

Estimation des frais scolaires 2022-2023

Chers parents,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 et à la circulaire ministérielle du 17 mai 2019, vous trouverez ci-après **l'estimation** du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

ESTIMATION DES FRAIS SCOLAIRES : SECTION PRIMAIRE

1. Frais exigibles

• Accès à la piscine	+ - 225,00€ / an
• Surveillances temps de midi et de 08h05 à 08h15	+ - 135,00€ / an
• Infrastructure de restauration	+ - 75,00€ / an
• Activités culturelles dans le cadre du projet pédagogique <ul style="list-style-type: none"> • Théâtre • Autres sorties ou visites 	Maximum 15,00€ Maximum 100,00€
• Classe de dépaysement et de découvertes <ul style="list-style-type: none"> • Sorties découvertes 1 an sur deux (P1/P2) • Classes de neige – P6 	Maximum 140,00€ Environ 600,00€

2. Frais facultatifs que les parents payent s'ils usent ces services

• Abonnement au JDE pour un mois – P6	+ - 7,00€ / an
• Garderie <ul style="list-style-type: none"> • Matin (7h – 8h05) • Soir (15h40 – 18h) : prix différent selon tranche horaire • (12h20 – 18h) : prix différent selon tranche horaire 	Maximum 2,93 € / jour Maximum 4,71 € / jour Maximum 10,28 € / jour
• Etude surveillée	+ - 2,50€ / 1 heure
• Etude dirigée (petit groupe) – à partir de la p3	+ - 5,50€ / 1 heure

Payable via la facture « trimestrielle » envoyée par mail classique.

Payable via notre plateforme : www.ccmportail.be

<ul style="list-style-type: none"> • Repas chauds à réserver (d'autres produits existent) 	<ul style="list-style-type: none"> - P1/P2 : 4,70€ - P3/P4/P5/P6 : 4,99€
<ul style="list-style-type: none"> • Cahier exercices <p>Attention, les cahiers d'exercices sont des outils utilisés par l'enfant durant toute l'année scolaire. Ils sont utilisés pour les apprentissages par tous les enfants. Ils sont de grandes qualités et sont en lien avec les méthodes utilisées en classes. Ils permettent aux enfants de travailler dans un support de grande qualité d'impression et de reliure également. Le Collège a déjà décidé de diminuer de moitié les sommes demandées aux parents car les impayés sont tels (25%) que le Collège n'est plus capable de supporter ces factures en lieu et place des parents qui ont décidé de ne pas payer ces cahiers. Bientôt, ces cahiers d'exercices disparaîtront vu les impayés. Nous le regrettons.</p>	<p>Maximum 25,00€ / an</p>

Les frais « exigibles » (obligatoires), hors activités culturelles et classes de dépaysement, sont répartis sur trois notes de frais adressées aux parents à divers moments de l'année scolaire.

A savoir :

- Mi-octobre : « Acompte 1 ».
- Mi-janvier : « Acompte 2 ».
- Mi-avril : « Acompte 3 ».

Ces factures sont adressées **par mails « classiques »** à l'attention du parent administrativement responsable et **ne transitent pas par la plateforme ccmportail.**

Les réductions éventuelles (famille nombreuse, incapacité sportive ; ...) seront comptabilisées au plus tard en fin d'année scolaire et seront soit remboursées, soit portées au compte de l'enfant pour l'année scolaire suivante.

Ci-après, vous trouverez (**à titre indicatif** car ces montants sont soumis d'année en année à de légères variations), la clef de répartition des montants de l'année scolaire 2020-2021.

Montants des factures générales (Notes de frais 2020-2021)				
	Mi-Octobre	Mi-Janvier	Mi-Avril	
	Acompte 1	Acompte 2	Acompte 3	Total année
Activités Sportives	80,40	60,30	60,30	201,00
Photocopies (Secondaire)	28,00	22,00	19,00	69,00
Service de documentations (Secondaire)	7,00	5,00	4,60	16,60
Assurance complémentaire (Facultatif)*	3,00	2,50	2,00	7,50
Infrastructure de restauration	31,00	23,00	22,00	76,00
Surveillances (Primaire)	44,00	32,00	29,00	105,00
Fonds de soutien (Facultatif)**	45,00	45,00	45,00	135,00
Totaux acomptes PRIMAIRE (Hors frais facultatifs)	155,40	115,30	111,30	382,00
Totaux acomptes SECONDAIRE (Hors frais facultatifs)	146,40	110,30	105,90	362,60
* Adhésion notifiée par les parents dans les documents d'inscription				
** Versement spontané lors du paiement de la facture d'acompte				

L'inscription et le paiement de l'étude se fait via Mme Dominique Lauwers de 4A (ASBL).
Les autres paiements se feront via le portail.

1. Frais exigibles

• Accès à la piscine (M2 et M3)	+ - 100,00€ / an
• Surveillances temps de midi et de 08h05 à 08h15	+ - 135,00€ / an
• Activité culturelles dans le cadre du projet pédagogique	Maximum 45,75€

2. Frais facultatifs que les parents payent s'ils usent ces services

<ul style="list-style-type: none"> • Garderie <ul style="list-style-type: none"> • Matin (7h – 8h05) • Soir (15h40 – 18h) : prix différent selon tranche horaire <ul style="list-style-type: none"> • (12h20 – 18h) : prix différent selon tranche horaire 	Maximum 2,93 € / jour Maximum 4,71 € / jour Maximum 10,28 € / jour
• Repas chauds à réserver (d'autres produits existent)	+ - 3,75€ / repas

Payable via la facture « trimestrielle » envoyée par mail classique.

Payable via notre plateforme : www.ccmportail.be